

INSCRIPTION JUDO SAISON 2018 / 2019

RENSEIGNEMENTS :

TARIFS :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Mail :

Tel Mobile :

Tel domicile :

Ceinture :

Cours :

-Cours JUDO Ceintures de couleurs: 40€ licences + droits d'inscriptions et 70€ / trimestre soit 250€ l'année.

-Cours JUDO Ceintures NOIRES: 40€ licences + droits d'inscriptions et 100€ de cotisation soit 140€ l'année

-Cours SELF DEFENSE (JUJITSU et Mélange des Arts Martiaux) : 40€ de licences + droits d'inscriptions et 70€ / trimestre soit 250 € l'année.

-Cours CARDIO : 40€ licences + droits d'inscriptions et 40€ / trimestre soit 160€ l'année

Possibilité de faire 3 chèques qui seront débités suivant les trimestres : (1^{er} trimestre + licence / 2eme trimestre / 3eme trimestre). Pour les personnes +14 ans qui sont inscrites au cours judo ou self défense peuvent participer au cours de **CARDIO gratuitement.**

INFORMATIONS :

1. LES CERTIFICATS MEDICAUX :

POUR DES RAISONS DE RESPONSABILITÉ, les parents devront s'engager à donner le **certificat médical de NON contre indication à la pratique du JUDO et JUJITSU en COMPETITION** avant le **30 SEPTEMBRE**.

Dans le cas contraire le club se réserve le droit d'interdire l'accès au dojo, sans remboursement des frais engagés (licence + cotisation 1er, 2ème et 3ème trimestres).

2. LA LICENCE ASSURANCE

La Fédération Française de Judo a souscrit, auprès de la Mutuelle des sportifs, un contrat de prévoyance qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières).

Tout licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription mis à disposition sur le site de la fédération française de JUDO : <http://www.ffjudo.com/>.

3. LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques dirigées par le club, votre enfant sera amené à participer à des actions qui auront un caractère de promotion (calendrier du club, photos de groupe, photos de podium ...). Des photographies peuvent conduire à ce qu'il apparaisse dans la presse, les médias, sites internet du club.

À ce titre, nous vous demandons l'autorisation pour que votre enfant participe à toutes les activités, sans restriction sur le droit à l'image que vous pouvez exercer et cela pour une durée de 70 ans (texte de la licence fédérale).

4. INSCRIPTION

Lors de l'inscription de votre enfant, la TOTALITE du règlement vous sera demandée avec la possibilité de faire plusieurs chèques qui seront débités suivant les différents trimestres. L'inscription ne sera définitive que lorsque tous les éléments seront en notre possession. Dans le cas contraire un refus d'accès à la salle de judo peut être prononcé.

5. GRATUITE

La 3eme personne de la même famille bénéficie de la gratuité de la cotisation trimestrielle. Le prix de la licence restant dû.

Je, soussigné(e), père, mère, tuteur atteste avoir pris connaissance des informations nécessaires à l'inscription de mon enfant au GS SENLIS JUDO et désire l'inscrire.

Date :

Nom et signature du responsable

HORAIRES DES COURS

GALIPETTES : 18 mois à 36 mois OBLIGATOIREMENT accompagné d'un PARENT :

Mercredi de 11h00 à 11h45

Samedi de 11h00 à 11h45

INITIATION JUDO : 3ans à 4 ans :

Lundi de 17h30 à 18h30

Mercredi de 10h00 à 11h00

Samedi de 10h00 à 11h00

BABY JUDO : 5 ans à 6 ans :

Lundi de 18h30 à 19h30

Mercredi de 9h00 à 10h00

Samedi de 9h00 à 10h00

JEUNES JUDO : 7 ans à 9ans :

Mercredi de 15h00 à 16h30

Vendredi de 17h30 à 18h45

ADO JUDO : 10 ans à 14ans :

Mercredi de 17h30 à 18h45

Vendredi de 18h45 à 20h00

SELF DEFENSE : Mardi de 19h30 à 21h00

KATA : Mercredi de 18h45 à 19h30

CARDIO : Mercredi de 18h45 à 19h30

ADULTES DEBUTANTS : Vendredi de 20h00 à 21h15

ADULTES CONFIRMES : Lundi et Mercredi de 19h30 à 21h30

GRUPE COMPETITION : +10 ans : Samedi de 10h30 à 12h00

GRUPE TECHNIQUE en AUTONOMIE : +10ans Compétiteurs

Mercredi 16h30 à 17h30

Vendredi de 20h00 à 21h15

***Le club se réserve le droit de modifier les horaires des cours à la rentrée scolaire.**

DOSSIER A RETOURNER CHEZ : M. ADRIANO 156 rue Louis DROUART 60940 MONCEAUX

ORDRE DES REGLEMENTS : G.S.SENLIS JUDO

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE

DU JUDO ET JUJITSU EN COMPÉTITION

Je soussigné(e),, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

.....

Né(e) le :/...../.....

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe apparent contre indiquant la pratique du Judo et du Jujitsu en compétition.

Fait à Le/...../.....

Cachet du médecin

Signature du médecin